

**Arrêté portant composition du jury des concours externe et interne pour le
recrutement dans le premier grade de secrétaires administratifs de l'éducation
nationale et de l'enseignement supérieur
Session 2026**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,
Recteur de l'académie La Réunion**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 modifié portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans les corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 05 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le premier grade dans le corps de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2026, est composé comme suit :

Présidente : Madame Angélique NARSOU, APAE, adjointe à la cheffe de division, DPEP, Rectorat

Vice-présidente : Madame Marie Alixe MEIER, APAE, cheffe de service de la DPES1, Rectorat

Membres :

Monsieur Osmanne ADAM, AAE, Collège Les Deux Canons
Monsieur Henri Claude ALAMELAMA, administrateur, Lycée Jean Hinglo
Madame Valérie BABET, AAE, Lycée Evariste de Parny
Madame Isabelle BARON, AAE, Collège Jean Le Toullec
Madame Magalie BEGUE, proviseure adjointe, Lycée Sarda Garriga
Madame Nadine BERNARD, principale adjointe, Collège Les Deux Canons
Madame Véronique BOLA, proviseure, Lycée professionnel Albert Ramassamy
Monsieur Frédéric CAPELOTAR, APAE, Lycée Sarda Garriga
Madame Héva CATHERINE, AAE, Rectorat
Monsieur Yann CLOAREC, proviseur adjoint, Lycée Georges Brassens
Monsieur Jimmy FERRERE, SAENES classe exceptionnelle, Lycée Antoine de Saint-Exupéry
Madame Nadine FONTAINE-PAILLASSARD, APAE, Rectorat
Madame Gilberte GOVINDIN-RAMASSAMY, principale, Collège Fanny Desjardins
Monsieur Gérald HOARAU, APAE, Lycée professionnel Bel Air
Monsieur Médéric HOARAU, proviseur par intérim, Lycée Paul Moreau
Madame Virgine HOARAU, AAE, Lycée Antoine Roussin
Madame Zeenat ISSE, AAE, CROUS de La Réunion et de Mayotte
Madame Emilie KOWALCZUK, APAE, Rectorat
Monsieur Frédéric LAI-CHEUNG-KIT, proviseur, Lycée Bel Air
Madame Delphine LASTRA, AAE, Collège Albert Lougnon
Madame Prisca LAYEMARD, AAE, Rectorat
Monsieur Julien LEBON, SAENES classe exceptionnelle, Collège Robert J. Ardon - Montgaillard
Madame Gaëlle LEVENT, SAENES classe exceptionnelle, Rectorat
Monsieur Julien MALTETE, AAE, Rectorat
Madame Anne Marie PEBERNET, APAE, Lycée Leconte de Lisle
Monsieur Sébastien POTIER, principal adjoint, Collège Adrien Cadet
Madame Barbara PRIANON, SAENES classe exceptionnelle, Rectorat
Madame Nadège RAMSAMY, SAENES classe supérieure, DRAJES
Madame Rosine REBECA, SAENES classe exceptionnelle, Rectorat
Madame Marie Anise REVEL, proviseure adjointe, Lycée professionnel Julien de Rontaunay
Monsieur Teddy Evan RIVIERE, AAE, Collège Jules Reydellet
Monsieur Bertrand ROUDAIRE, principal, Collège Mille Roches
Madame Corinne SPAGNOL, AAE, Rectorat
Monsieur Georges TIAN-VAN-KAI, principal, Collège Hippolyte Foucque
Monsieur Jérôme VANDERBEKEN, directeur de l'école académique de la formation continue

Article 2: Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 avril 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL